



Syndicat Finances Rhône - Alpes

Déclaration liminaire à la CAPL du 7 janvier 2011

L'ensemble des représentants des personnels à la CAP Locale n°1 d'inspecteur du Trésor Public du Rhône a évoqué lors de la précédente commission du 24 septembre 2010, le problème de l'accès de tous les inspecteurs à Ulysse cadre local. En effet, si Ulysse national est ouvert en consultation à l'ensemble de la catégorie A, tel n'est pas le cas dans le département du Rhône pour Ulysse local.

La direction avait indiqué que le directeur régional communiquerait bientôt sur l'évolution de l'accès à Ulysse cadre local.

A la connaissance des représentants des personnels, aucune communication n'est parvenue à ce jour.

Aussi, les représentants des personnels à la CAPL n° 1 ainsi que leurs organisations syndicales, CFDT et FO, souhaitent qu'une réponse formelle intervienne rapidement et que dans le cadre des fonctions organisationnelles et managériales qu'exercent les inspecteurs de la filière gestion publique de catégorie A, ils soient destinataires des informations actuellement transmises aux autres cadres de cette catégorie.

Par ailleurs, les représentants du personnel demande la tenue obligatoire d'une CAP locale pour tout mouvement de personnel y compris les mouvements complémentaires.

Les représentants des personnels de la CAPL n° 1 demandent à ce que cette déclaration liminaire soit annexée au PV de la présente réunion.